



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 79/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 23 Procurations : 02

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 Novembre 2019.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, LASSALLE, AUDIGUIER, MALBEC, ANDUZE, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC., CAIRE, LAURENS, SEIB-TAUPIN.

PROCURATIONS

Mme FIEVRE
M. PLATEAU

à
à

M. RIGAUD
Mme MAUREL

ABSENTS EXCUSES : Mme LATAPIE, MM. FERTE J., MARTIN et M. DELON.

ABSENTS : Mmes FERTE S., GARBIN

SECRETAIRE : Mme GONZALEZ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Renouvellement du bail commercial de la Poste

La commune est propriétaire du local situé 285 avenue de la République et loue une partie de ce bâtiment, environ 258 m², à LOCAPOSTE, filiale du groupe LA POSTE. Le bail étant arrivé à expiration, le locataire sollicite le renouvellement de son bail commercial.

Les Locaux loués sont à usage exclusif de locaux commerciaux pour l'exercice des activités du Groupe La Poste dont notamment les missions de La Poste : service public du courrier, transport et distribution de presse, services de collecte, de transport et de distribution d'objets et de marchandises, prestations relatives aux moyens de paiement et de transport de fonds, aux produits de placement et d'épargne, à la gestion des patrimoines, à des prêts d'épargne logement et à tous produits d'assurances, etc...

Le bail est consenti pour une durée de 9 ans moyennant un loyer annuel hors taxe et hors charge fixé à 3 050 € indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC).

Le projet de bail est joint en annexe de la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 23

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- d'approuver le renouvellement du bail commercial du local situé 285 avenue de la République à LOCAPOSTE pour un loyer annuel de 3050 €,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le bail et les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 18 novembre 2019

Le Maire,

Lysiane MAUREL

